

RÉSOLUTION ADOPTÉE

**LORS DE LA QUATRE CENT CINQUANTIÈME DEUXIÈME RÉUNION
(EXTRAORDINAIRE)**

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE DU 10 DÉCEMBRE 2012 À 12H AU 15 DÉCEMBRE 2021 À 14 H

SOUS LA FORME D'UNE CONSULTATION ÉLECTRONIQUE

- * 452X-CX-2125 concernant l'abrogation de la résolution 451-CX-2115 traitant les modifications à la *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires* inférieurs à 125 000 \$

* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.